

Déclaration CGT Rassemblement pour le Procès Steven Jaubert le 24 avril 2023.

Chère famille de Steven,

Chers (es) camarades,

Chers(es) amis ies,

Chers (es) membres du collectif des familles,

Nous sommes aujourd'hui rassemblés à la suite du drame survenu le 17 septembre 2020 ; la chute de Steven qui est restait 7 jours dans le coma avant de décéder.

Tout d'abord, nous sommes ici pour exprimer tout notre soutien, notre sympathie, à la famille de Steven, à ses amis. Nous savons que depuis 2 ans et demi vos vies se sont arrêtées, brisées comme 2 ans et demi de souffle coupé par la stupeur.

Steven toi qui attendais un heureux événement en allant devenir papa d'une petite fille,

Toi qui avais encore tant de projets à réaliser avec ta compagne, avec ta famille,

Toi qui n'avais que 27 ans,

Tu travaillais pour subvenir à tes besoins, à ceux de ta famille, tout s'est brutalement arrêtés,

Tu travaillais dans une petite entreprise de couverture l'Entreprise Gilbert du bâtiment.

L'accident de Steven sur ce chantier nous ramène au terrible constat des accidents de travail sur les chantiers dans le BTP.

Nous disons non

Non la mort de Steven n'est pas la faute à pas de chance

Non nous ne pouvons pas rien y faire,

Non nous n'acceptons pas que nos camarades, amis, collègues meurent sur les chantiers.

Nous Rappelons que l'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité d des travailleurs en mettant en place des actions de prévention d'information et de formation.

Il doit également évaluer les risques professionnels sur chaque poste de travail c'est défini dans un article du code du travail (L.4121-1)

Le temps judiciaire devra établir les responsabilités. Car aujourd'hui une famille a perdu un fils, un frère, et une enfant va grandir sans papa, une épouse se retrouve seule pour subvenir à leurs besoins.

Nous avons déploré le manque de sécurité sur le chantier de réflexion de la couverture en Everite qui a engendré le décès de Steven Joubert ainsi que déplorer le comportement de l'employeur

La CGT construction bois nullement s'est portée partie civile dans le procès pour homicide. Pour que cette hécatombe soit stoppée.

Dans le bâtiment et les travaux publics nous travaillons pour tous les citoyens ; pour toute la société ; pour construire des habitations, les villes, la cité de demain. Nous devons le faire dans des conditions optimales de sécurité. Nous devons tous rentrer en bonne santé le soir à notre domicile.

- C'est pour cela que la CGT Construction Bois Ameublement demande la création d'un statut protecteur de l'orphelin du BTP, qu'il devienne pupille de nos professions, et demande aussi un statut pour la veuve . Ces Statuts pourraient être payés sur des fonds versés par les employeurs fautifs. (prise en charge d'un suivi psychologique, des frais d'études pour les enfants, des frais juridique et des démarches administrative, la prise en charge de l'enterrement)
- Nous demandons aussi qu'il y ait de plus fortes condamnations des employeurs fautifs avec interdiction d'exercer. Les condamnations doivent être équivalentes à celles pour la délinquance routière
- Une liste noire des entreprises qui ne respectent pas la sécurité des salariés doit être établie et que celle-ci soit empêchée de répondre à des appels d'offre publics
- Nous demandons qu'il soit pris en compte dans les appels d'offres publics des notations sur les critères sociaux et la prise en compte de la santé sécurité pour les entreprises concourant à ces appels d'offres.
- Il faut plus de contrôles des inspecteurs de travail sur nos chantiers, l'Etat doit embaucher plus d'inspecteurs.
- Notre organisme paritaire de prévention Oppbtp doit retrouver un rôle plus coercitif que le seul accompagnement des employeurs sur la prévention.
- La mise en place de stèle et de lieux mémoriels dans toutes les villes endeuillées par la mort des salariés et notamment sur Bordeaux. Nous avons envoyé 4 demandes à la mairie de Bordeaux pour la mise en place d'une stèle et à la dernière du mois d'avril 2023, il nous a enfin été répondu enfin que nous allons être reçus dans quelques jours. La mise en place de ces lieux mémoriels servira à la fois de lieu de recueillement, de souvenirs, mais aussi de lieux de rappel que nos chantiers tuent si la sécurité est salariée n'est pas la priorité des employeurs.
- Toute professions confondues la France est le premier pays européen en nombre d'accidents mortels 7 33 morts en 2019 3,5 accidents mortels pour 100000 salariés. Il doit être fait de la lutte contre les actions du travail une grande cause nationale La CGT construction a écrit au mois d'octobre 2023 à Emmanuel Macron pour cela la lettre est restée à ce jour malheureusement sur le coin de son bureau
- Nous demandons enfin qu'il y ait une reconnaissance de la dangerosité de la pénibilité de nos métiers. Dans le BTP c'est plus d'un mort par jour travaillé comment ne pas faire le croisement avec la décision du gouvernement qui veut nous imposer la retraite à 64 ans sur les chantiers on ne peut pas travailler jusqu'à cet âge.

Nous allons accompagner la famille de Steven au tribunal à 14h00. Nous demandons à chacun et à tous ceux qui veulent participer au procès (c'est public) de faire preuve de respect , de silence afin qu'il n'y ait pas d'incident d'audience, ce qui arrangerait l'entreprise . Donc cela pour Steven ,dans l'intérêt de sa famille, merci de votre présence

..